



Fédération Française Roller
& Skateboard

Roller Hockey

Arbitre

FORMATION ARBITRE

ROLLER HOCKEY

Jeune et Régional

-

CAHIER DES CHARGES

Site des officiels de matchs : <http://www.rollerhockey.fr>

SOMMAIRE

I.	COMPETENCES ET CONDITIONS D'ENTREE A LA FORMATION	1
a)	<i>Inscription et conditions d'entrée</i>	1
b)	<i>Compétences visées par la formation</i>	1
II.	CONDITIONS D'ORGANISATION	2
a)	<i>Responsabilités et organisation de la formation</i>	2
b)	<i>Procédure de mise en place</i>	2
c)	<i>Organisation administrative</i>	3
d)	<i>Conditions tarifaires</i>	4
III.	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA FORMATION	5
a)	<i>Qualification des formateurs</i>	5
b)	<i>Organisation des temps de formation</i>	5
c)	<i>Organisation logistique</i>	5
d)	<i>Le stagiaire</i>	6
IV.	DELIVRANCE DU DIPLOME	6
a)	<i>L'examen théorique et pratique</i>	6
b)	<i>Cas particulier</i>	6

I. COMPETENCES ET CONDITIONS D'ENTREE A LA FORMATION

a) Inscription et conditions d'entrée

Il y a certains critères d'accessibilité à respecter pour accéder aux formations.

Critères d'accessibilité à la formation d'arbitre jeune :

- Avoir une licence en cours de validité à la FFRS
- Le candidat doit être âgé d'au minimum 12 ans
- Connaître le règlement sportif du RILH en vigueur

Critères d'accessibilité à la formation d'arbitre régional :

- Avoir une licence en cours de validité à la FFRS
- Le candidat doit être âgé d'au minimum 16 ans
- Connaître le règlement sportif du RILH en vigueur

b) Compétences visées par la formation

Formation d'arbitre jeune : A l'issue de la formation et sous réserve que le candidat ait réussi les tests : l'arbitre de niveau « jeune » pourra arbitrer les catégories jeunesses.

Cependant, il ne pourra arbitrer que la catégorie en dessous de la sienne. Un U13 ne pourra arbitrer qu'au maximum que le championnat U11/12.

Formation d'arbitre régional : A l'issue de la formation et sous réserve que le candidat ait réussi les tests : l'arbitre de niveau régional pourra officier en jeunesse, en régional, en nationale 3 et pré nationale, et exceptionnellement sur besoin des pôles de l'arbitrage sur des matchs à désignations.

Si le candidat est mineur, il ne pourra arbitrer qu'au maximum la catégorie en dessous de la sienne.

A noter :

Une personne ne remplissant pas les conditions d'obtention du niveau régional pourra, selon ses résultats, obtenir le niveau jeune et arbitrer toutes les catégories jeunesses en phase régionale ainsi que le championnat régional sénior.

II. CONDITIONS D'ORGANISATION

a) Responsabilités et organisation de la formation

La formation jeune et régionale se déroule à l'échelon régional. La FFRS est le dépositaire du diplôme d'arbitrage. A ce titre, elle labellise la formation et désigne un formateur. La ligue ou le Comité Régional est l'opérateur administratif et financier de la formation. Le pôle développement de l'arbitrage du roller hockey est en charge de la gestion pédagogique.

b) Procédure de mise en place

La FFRS, en tant que dépositaire du diplôme, est garante d'une équité dans le traitement des candidats et dans la valeur du diplôme quel que soit l'organisateur.

Chaque opérateur ou [réfèrent de l'arbitrage au niveau de la ligue](#) doit, préalablement à la mise en place de sa formation, se rapprocher du pôle développement de l'arbitrage pour enregistrement de la demande.

La demande est à formuler au plus tard un mois avant le début de la formation. Suite à cette demande, l'organisateur peut proposer un formateur disponible mais la désignation est du ressort exclusif du pôle développement de l'arbitrage du roller hockey. Après avoir désigné le formateur, elle le met en relation avec la structure organisatrice.

Le formulaire de demande de formation comporte les renseignements suivants :

- *le type de formation demandée ;*
- *une identification de l'organisateur ;*
- *les dates proposées (au moins deux dates).*

c) Organisation administrative

Rétro-planning de la mise en place des formations :

	Période	Phase	Activités	Qui ?	Ressources
AVANT	<i>J - 1 mois</i>	Demande de formation	- Transmission du formulaire de demande de formation	- Service organisateur (Ligue, CR et FFRS)	- <i>Par courriel</i>
	<i>J - 1 mois</i>	Information et communication	- Ouverture des inscriptions - Collecte de candidatures via les outils du pôle développement - Organisation logistique et humaine (<i>réservation des locaux</i>)	- Service organisateur (ligue, CR et Candidats)	- <i>Fiche d'inscription automatisée</i>
	<i>J - 1 mois</i>	Prise de contact	- Prise de contact avec le formateur	- Service organisateur et formateur	- <i>Par courriel</i>
	<i>J - 15 jours</i>	Organisation	- Convocation des candidats. - Finalisation de l'organisation. - Transmission du listing des candidats	- Service organisateur (ligue)	- <i>Cahier d'émergence</i>
PENDANT		Mise en œuvre formation	- Accueil des candidats - Animation des différentes sessions de formation - Organisation des épreuves d'examen	- Responsable de la formation - Formateur	- <i>Supports de formation</i> - <i>Grilles d'examen</i> - <i>Banques de questions</i>
APRES	<i>J + 7</i>	Édition et transmission des résultats	- Édition et transmission des résultats de la session Pôle développement via outil - Communication des résultats aux candidats	- Formateur - Responsable de la formation	- <i>Tableau de résultats</i> - <i>Mise à jour du listing arbitres</i>
	<i>J + 2 semaines</i>	Édition du diplôme	- Validation des résultats - Activation des licences	- Service compétitions FFRS	- <i>Diplôme ajouté à la licence FFRS</i>

Pour rappel :

Pour que la formation puisse avoir lieu, il est nécessaire de définir un nombre minimum de candidats. Celui-ci est donc fixé à **6 candidats**. Dans le cas où le nombre de candidat est inférieur à 6. Le formateur en accord avec le pôle développement de l'arbitrage du roller hockey pourra annuler la tenue de la formation.

d) Conditions tarifaires

Les frais de formation sont pris en charge entièrement par la structure organisatrice. Ci-dessous le détail des frais.

Frais des participants :

- Déplacement : Les frais de déplacements des participants à la formation sont entièrement à leur charge.
- Restauration : La structure organisatrice est libre de proposer un repas le midi à ses participants. Si ce n'est pas le cas, les frais de restauration sont à la charge des participants.
- Hébergement : Les frais d'hébergement sont à la charge des participants.

Frais du formateur :

- Déplacement : Les frais de déplacement sont à la charge de la structure organisatrice.
- Restauration : Les frais de restauration sont à la charge de la structure organisatrice. Ces frais s'élèvent à hauteur de 16€ par repas maximum.
- Hébergement : Les frais d'hébergement sont à la charge de la structure organisatrice. Ces frais s'élèvent à hauteur de 60€ par nuit maximum. Ces frais peuvent être partagés avec la FFRS si le formateur est désigné pour arbitrer.
- Indemnité de formation : Le formateur reçoit une indemnité de 90€.

III. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

a) Qualification des formateurs

Les formateurs sont référencés dans le listing des formateurs sur le site : www.rollerhockey.fr

b) Organisation des temps de formation

La formation se déroule sur une **journée de 9h**. Les horaires peuvent varier selon le nombre de participants, les impératifs de salle et du formateur.

c) Organisation logistique

Partie théorique :

Afin d'assurer la formation théorique, la structure accueillante doit mettre à disposition une salle de cours où se dérouleront les cours théoriques. La partie logistique doit être assurée par la structure organisatrice.

La salle doit disposer :

- De tables et de chaises (suffisamment pour accueillir tous les participants),
- Un grand tableau blanc avec des feutres de couleurs,
- Un vidéoprojecteur,
- Un ordinateur (si le formateur n'en dispose pas),
- Une rallonge électrique,
- Une multiprise.

Partie pratique :

La formation pratique doit se dérouler sur un volume horaire de 2 à 3 heures. Pour cela la structure accueillante doit mettre à disposition une piste et une vingtaine de plots afin que le formateur puisse établir sa séance.

d) Le stagiaire

Formation théorique :

Le stagiaire doit se munir de papiers et de stylos pour la prise de note ainsi que l'examen théorique. Il devra également se munir de son règlement, **qu'il aura préalablement lu avant de venir à la formation**. La connaissance du règlement est un prérequis pour cette formation.

Formation pratique :

Le stagiaire doit ramener **son équipement complet** afin d'effectuer les exercices pratiques :

- Rollers
- Casque
- Jambières
- Coudières
- Coquille
- Sifflet

IV. DELIVRANCE DU DIPLOME

a) L'examen théorique et pratique

La description des attendus est défini dans le « règlement des officiels de matchs du roller hockey »

b) Cas particulier

Toute note inférieure à 6 est éliminatoire.

Si le candidat régional n'obtient pas les notes minimums demandées, il peut obtenir le niveau jeune s'il a obtenu au minimum 20/40 à l'examen théorique et acquis la pratique.